

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

	UN AN	MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région à
Exclusivement
AUX BUREAUX DU JOURNAL
A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

LA JOURNÉE

La Chambre a tenu, hier, sa première séance. Le doyen d'âge, M. Boyssset, député de Saône-et-Loire, a prononcé le discours de rentrée, à la suite duquel les nouveaux députés ont procédé à l'élection de leur bureau. Les premières dépêches annonçaient l'élection de M. Paul Deschanel. Au moment de mettre sous presse, une dépêche rectificative nous informe que M. Deschanel et Brisson obtiennent chacun 276 voix.

La séance de rentrée du Sénat a eu lieu hier au Luxembourg.

Des nouvelles contradictoires de Madrid et Washington annoncent qu'un engagement des escadrons ennemis a eu lieu près de Santiago de Cuba. Les Espagnols et les Américains se seraient réciproquement vaincus.

Une bagarre a éclaté hier, dans le quartier juif d'Oran, entre Français et Israélites. Il y a eu de nombreux blessés.

NOTES

sur la Politique intérieure
Le programme progressiste

J'ai fort goûté le discours que le président de la République a prononcé l'autre jour à Saint-Etienne, et tout particulièrement ce qu'il a dit de la situation politique au lendemain des élections.

Il faut s'en réjouir, tout d'abord, parce que le Président n'a pas craint de rompre avec la tradition ridicule créée par la politique radicale, et qui faisait de lui une simple machine à signer et à inaugurer.

Revenant, pour la première fois, dans le véritable esprit de la Constitution de 1875, le Président, tout en demeurant, comme sa fonction l'exige, en dehors et au-dessus de tous les partis, a dit, avec l'autorité que lui donne cette situation, sous quel aspect il envisage la politique de l'heure présente.

L'heure est grave, en effet : la lutte contre la République est terminée ; n'est-il pas bien temps de s'occuper d'autre chose que de l'attaquer ou de la défendre ? — Et que faire ? — Et sur qui s'appuyer ?

Sur tous les Français, répond M. Faure. Et combien il a raison ! Car c'est de nos querelles intestines que nous périrons. Et pour quelle politique le chef de l'Etat nous invite-t-il à nous unir ? Pour « une politique raisonnée et sage qui, en assurant les conquêtes acquises et en préparant de nouveaux progrès, maintient contre les exagérations les principes sur lesquels reposent les sociétés. »

— Et quoi qu'il ne l'ait pas dit (mais on ne peut pas tout exiger à la fois) nous espérons bien que le président a compris parmi ces principes le respect de la liberté religieuse.

M. Félix Faure a ajouté : « Les hommes de bonne volonté groupés de toutes parts autour du drapeau de la République, peuvent désormais, dégagés des soucis de la lutte des premières années, se vouer aux œuvres de fraternité et de justice qui seront une des principales préoccupations de la prochaine législature. »

C'est là, pour le parti républicain progressiste au vrai sens du mot, c'est-à-dire ni réactionnaire ni radical, presque un programme de gouvernement. Non point que le président, sortant de son impartialité légale, songe à l'imposer au pays ; mais il montre suffisamment que, tant pour la réalisation des améliorations sociales nécessaires que pour le maintien de notre situation intérieure, c'est la seule politique qui convienne au moment présent.

Elle n'est possible, cette politique, qu'avec le concours de nos députés catholiques : la restitution aux catholiques du droit commun qu'ils ont revendiqué au dernier scrutin est une des conditions essentielles.

Le devoir de nos représentants est donc, semble-t-il, tout tracé : ils doivent soutenir cette politique, et ceux d'entre eux qui ont accepté le programme démocratique chrétien doivent être les premiers à proposer ces « œuvres de fraternité et de justice » que le Chef de l'Etat les convie, avec tous leurs collègues, à promouvoir.

Car autrement ils se laisseront déborder, ou par les socialistes, ou par les nationalistes purs et simples.

Les socialistes ont déjà dressé leurs batteries : ils se proposent de se faire une belle réclame électorale en soutenant de tout leur pouvoir quelques réformes comme les caisses de retraite ou la propriété syndicale, qui vont presque à l'encontre de leur programme intégral. Il faut déjouer ces projets.

Les nationalistes purs, parmi lesquels nous comptons quelques amis, mais qui ressemblent trop à l'ancien groupe boulangiste, s'ils poursuivent avant tout la révision constitutionnelle, risquent, en groupant pour cette œuvre tous les adversaires de la constitution actuelle à quelque parti qu'ils appartiennent, de ressusciter l'équivoque dont était né et dont mourut le boulangisme, et de compromettre l'évolution sociale nécessaire en faisant craindre de nouveau pour l'existence de la République. Il ne faut pas laisser les députés nationalistes former un parti de pure opposition.

Car la véritable politique nationale ne saurait être une politique d'opposition, c'est-à-dire de minorité.

La véritable politique nationale doit être une politique progressiste, dont les partisans ne risquent point, par l'absolu des revendications et l'intransigeance des attitudes, de compromettre à la fois les résultats acquis et les réformes désirables.

PHILÉAS

Une Campagne à faire

Je viens de recevoir de M. Bazire, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, le livre excellent qu'il vient de publier sur l'une des revendications les plus chères aux démocrates chrétiens : l'introduction des salaires favorables aux ouvriers dans les cahiers des charges des adjudications publiques.

Quand l'Etat, les villes, les hospices font faire un travail, ce travail est mis en adjudication, c'est-à-dire qu'on le confie à l'entrepreneur qui promet de l'exécuter au prix le plus réduit. L'entrepreneur qui a dressé le projet a calculé ce que coûteront les matériaux, ce que coûtera la main d'œuvre, quel bénéfice raisonnable devra faire l'entrepreneur. Il a additionné le tout et le total obtenu constitue la mise à prix. L'adjudication consiste à céder aux divers entrepreneurs du pays : voilà les devis, voilà la mise à prix ; celui qui consentira sur cette mise à prix le rabais le plus considérable, fera le travail.

Et les entrepreneurs s'efforcent de proposer le rabais le plus considérable. Mais sur quoi l'adjudicataire se fonde-t-il ? Ce sera parfois sur les matériaux ; mais là il sera vite arrêté par la crainte de voir son travail refusé pour malfaçon. Il ne lui restera donc à rogner que sur son bénéfice sur le salaire. Croyez-vous que la tentation ne sera pas forte et que souvent les salaires ne seront pas baissés ?

L'entrepreneur paiera la journée moins cher ; il embauchera les ouvriers étrangers ; il augmentera les heures de travail ; il ira chercher à la campagne ou dans les petites villes des ouvriers habitués à gagner des salaires peu élevés ; il les amènera dans les grandes villes où leurs salaires ne suffiront plus à leur faire vivre et où ils feront concurrence aux travailleurs déjà établis.

De sorte que trop souvent les grands travaux que les municipalités se font gloire d'entreprendre, se traduisent pour les ouvriers déjà établis dans les villes, en même temps par une augmentation d'heures et par une aggravation des conditions du travail.

Cependant, ce serait à l'Etat, aux villes, aux hospices, à donner le bon exemple, à s'assurer que les entrepreneurs feront aux ouvriers des conditions de travail véritablement humaines, qu'ils ne donneront pas la préférence à des étrangers ou à des nomades sur ceux qui habitent la localité et qui contribuent à payer les travaux publics en payant leur part d'impôt.

Ces revendications si raisonnables et si nécessaires, les démocrates chrétiens les

ont fait triompher en Belgique, où les catholiques détiennent le pouvoir. Les démocrates doivent les faire triompher en France, où partout les catholiques disposent du pouvoir au profit de quiconque accepte leurs conditions.

Je suis persuadé que, dans les élections prochaines des conseillers généraux, nos amis pourraient facilement obtenir des candidats de toute l'école qu'ils introduisent dans leur programme la promesse d'imposer aux entrepreneurs de travaux départementaux des conditions humaines de travail en faveur de leurs ouvriers.

Certes, ce serait là une enquête chrétienne, car défendre le droit du faible, empêcher l'usure dans le contrat de travail, arracher une partie des prolétaires à l'esclavage presque servile à laquelle il est aujourd'hui livré aux entrepreneurs de la réduire (pour employer les expressions mêmes de Léon XIII) ; faire cela, c'est obéir au Pape, c'est servir Notre Seigneur dans les pauvres qui le personnifient.

Que nos cercles d'études se procurent donc le livre excellent de M. Bazire (1) ; ils y trouveront l'exposé et la réfutation de toutes les objections des adversaires de la réforme.

Après avoir étudié la question, que nos amis la vulgarisent au plus vite, qu'ils soient les apôtres populaires de cette revendication démocratique ; qu'ils ne laissent pas accaparer par les socialistes, serviteurs des juifs.

Pour ce qui concerne l'auteur, je suis tranquille ; je sais qu'il emploiera certainement l'éloquence que nous lui connaissons tous à porter devant les auditoires populaires les théories que contient son livre. Car si M. Bazire est économiste et juriste, il est fait surtout pour être un tribun et un homme d'action.

Jean Coulezeau.

(1) Des conditions du travail imposées aux entrepreneurs dans les adjudications de travaux publics, par H. Bazire, docteur en droit, avocat à la Cour. — Paris, Rousseau, 4 fr.

En se mordant les pouces

Nous lisons ce matin, dans le leader article du *Lyon Républicain* des remarques fort suggestives et d'une étonnante justesse sur la conduite électorale des modérés et des radicaux. Il y est dit en substance que si les candidats républicains de gouvernement n'ont pas eu le succès qu'ils attendaient des urnes, il faut s'en prendre à la sottise des radicaux et de certains opportunistes qui n'ont pas reculé devant les conséquences d'un mariage monstrueux avec les socialistes et la révolution.

Jamais élections n'auront fourni, mieux que celles-ci, les preuves manifestes de l'infirmité de notre éducation politique et surtout de notre organisation parti-métière. Partout nous sommes allés à la bataille en ordre dispersé, sans préparation, sans tactique concertée, sans dessin préalable. Ce défaut de stratégie était surtout visible chez les républicains de gouvernement ; et il faut que le pays se bien attache aux idées de paix et de progrès tranquille pour que le parti modéré n'ait pas été brisé et mis en pièces par des adversaires pleins d'audace.

Vous remarquerez, partout et toujours, l'accord s'est fait, au ballottage, contre les républicains de gouvernement. Les radicaux avaient même prêté l'appui de leurs suffrages à un socialiste révolutionnaire que de laisser élire un bon républicain d'une autre nuance que la leur.

Nous avons assisté à ce spectacle : les républicains de gouvernement, traqués par la coalition des hommes de désordre, abandonnés lâchement ou sournoisement par les hommes d'ordre ou prétendus tels. On nous a rebattu les oreilles, avant le 8 mai, en nous parlant d'un accord électoral qui serait intervenu entre le gouvernement et les partis de droite, comme conséquence et consécration de ce qui s'était passé depuis deux ans à la Chambre. Je demande dans quel département on a vu apparaître les fruits de cet accord ? Je demande quel est le département où toute tactique d'ordre supérieur et toute conduite d'intérêt général n'ont pas été abandonnées aux questions locales et personnelles ?

Pour l'appui de ces déclarations, comme il convient d'ailleurs parmi tout raisonnement qui se targue de gravité, viennent quelques exemples très soigneusement choisis en des circonstances plus ou moins épineuses. En suite de quoi notre confrère ajoute :

On n'en finirait pas de relater les anecdotes électorales de même sorte qui tendent à fournir les éléments essentiels d'une même démonstration. Partout les radicaux refusent de seconder les républicains et préfèrent favoriser les succès des pires révolutionnaires.

Evidemment cette conclusion est à couper court aux recherches. Elle invite les bonnes gens qui lisent la feuille susdite à ne point rechercher

plus près d'autres confirmations. Nous qui ne craignons point de perdre notre temps en recherches inutiles nous avons poursuivi plus loin — ou plus près, c'est selon — l'examen commencé par notre confrère et nous avons remarqué précisément qu'il pouvait y avoir chez nous de jolis arguments pour la thèse énoncée.

A Lyon, dans le 1^{er} arrondissement, qui donc a dans la presse opportuniste, soutenu le candidat radical Lannesson contre le général Voisin, candidat modéré, sinon le *Lyon Républicain* ?

A Lyon, dans le 2^e arrondissement, qui donc a soutenu le radical-socialiste Clapot contre le candidat modéré M. Gourd, sinon le *Lyon Républicain* ?

A Lyon, dans le 4^e arrondissement, qui donc parmi cette presse opportuniste, a fait sienne la cause du révolutionnaire M. Krauss contre le candidat dit de gouvernement M. Flourès, sinon le *Lyon Républicain* ?

Dans le 9^e arrondissement lyonnais, qui donc encore a demandé l'appui des socialistes collectivistes que représentait au premier tour le citoyen Simond, en faveur du radical Genet contre le modéré et l'honnête homme qu'était M. Prénat, sinon le même journal qui verse à l'heure qui court l'amertume de ses blackboulés sur le spectacle électoral ?

Au moins qu'ils se taisent donc, et nous fassent grâce de leurs mélancoles. Ils nous doivent bien de boire silencieusement le vin qu'ils ont tiré sans nous.

H. Lardanchet.

Nos Dépêches

SERVICES TELEGRAPHIQUE & TELEPHONIQUE SPECIAUX

L'ANTI-SEMITISME EN ALGERIE

Les bagarres

Oran. — La nuit dernière, une rencontre a éclaté dans le quartier juif entre des israélites et des Français qui chantaient des refrains antijuifs. Les Français, assaillis par une bande nombreuse d'israélites, se servirent de couteaux. Une bataille acharnée s'engagea, au cours de laquelle plusieurs juifs furent blessés dont quelques-uns grièvement.

La Rentrée du Parlement

(DE NOTRE CORRESPONDANT)

AUTOUR DE LA CHAMBRE

Dès 9 heures du matin, le salon de la Paix présentait déjà une animation extraordinaire. Plusieurs groupes devaient se réunir pour concerter leur attitude et désigner leur candidat à la présidence de la Chambre.

On cause entre amis, on raconte les mille incidents de la campagne électorale, on discute sur les chances des candidats à la présidence, on parle pour Brisson, pour Deschanel. M. Jacob, député de Lorient, excite une vive curiosité avec son costume breton, culottes larges et veste de drap.

A 10 heures, les groupes se réunissent dans les bureaux et il ne reste plus dans les couloirs que les journalistes.

LA RÉUNION DES MODÉRÉS

Les républicains progressistes se sont réunis, dans la matinée, au Palais-Bourbon et se sont occupés de l'élection de la Chambre.

Environ 200 députés étaient présents. M. Poincaré a été nommé par acclamations président de la réunion. Il a prononcé une allocution dans laquelle il a exposé le programme politique du parti de gouvernement et a terminé par ces mots :

Il nous a paru que, sous peine de déserter par une abdication, nous devions nous concerter aujourd'hui pour présenter un candidat à la présidence de la Chambre.

Lorsque, ces jours derniers, quelques-uns de nos amis ont manifesté cette intention et se sont décidés à vous la soumettre, il s'est trouvé des collègues pour leur reprocher de vouloir susciter un concurrent à l'honorable M. Brisson. On a dit : entendez-vous langage, que les radicaux et les socialistes ont, dans le choix du président, le ne suis qu'il droit de préférence, et que le fait d'avoir occupé le fauteuil présidentiel durant la législature antérieure peut constituer devant la Chambre nouvelle un titre indiscutable et conférer une sorte de privilège.

Le bon sens proteste contre un fait aussi contraire à la justice et à l'égalité. Les radicaux et les socialistes ont leur candidat à la présidence. On ne comprendrait pas que nous n'eussions pas le nôtre.

Je suis assuré que vous ratifierez maintenant le choix qui a été fait ces jours-ci dans une conférence amicale, où nous sommes tombés d'accord pour vous proposer M. Paul Deschanel qui a conquis parmi nous, par son talent et par sa vaillance une place que personne ne songe à lui disputer.

Il a, depuis plusieurs années, défendu avec une ardeur infatigable contre les utopies socialistes, les doctrines de progrès rationnel. Il s'est élevé, par la fermeté de son caractère, fort au-dessus des intrigues et des petites ambitions ; il a déjà fait au fauteuil preuve de tact et de sang-froid ; il a un haut degré des qualités professionnelles qu'exigent les fonctions présidentielles : la rapidité du coup d'œil, la maîtrise de soi, la sûreté de jugement pour diriger les débats d'une main à la fois souple et vigoureuse.

Tout cela, Messieurs, qu'il suffit de connaître M. Paul Deschanel pour avoir le droit d'attendre de lui une grande impartialité tout en restant fidèle à ses amitiés.

M. Poincaré pose ensuite les questions suivantes :

— Il y a-t-il lieu de présenter un candidat au fauteuil présidentiel ?

— Oui !

— Quel sera le candidat ?

A l'unanimité, M. Paul Deschanel est désigné.

Le groupe décide en outre de présenter M. Georges Leygues pour la vice-présidence, M. Poincaré déclinant toute candidature.

DISCOURS DE M. DESCHANDEL

Puis, M. Deschanel prononce le discours suivant :

Mes chers collègues, Si la vie publique est souvent mêlée d'amertume, elle offre parfois des heures bien douces et, certes, je n'en connais jamais de meilleure que celle où votre estime et vos sympathies veulent bien me juger digne d'entreprendre une tâche aussi lourde. (Applaudissements.) Mais, vraiment, je ne mérite pas tout cela.

J'avais pensé que l'honneur insigne de tenir notre drapeau en cette journée, devant naturellement revenir à l'un des hommes éminents ou illustres qui, en des heures difficiles, avaient porté noblement le fardeau des affaires et qui sont la gloire de notre tribune.

A un Charles Dupuy, à une vaillante (vifs applaudissements), orateur énergique, éloquent et brave, si vraiment français (nouveau applaudissements), et qui, au fauteuil même, dans un moment inoubliable, trouva soudain les paroles décisives que la France n'a point oubliées. (Vifs applaudissements.)

A un Alexandre Ribot, qui honore le Parlement par l'intégrité de sa vie, par sa science profonde et complète, par l'impérissable maîtrise de sa parole. (Applaudissements.)

A un Raymond Poincaré... (Applaudissements) qui, à l'âge où tant d'autres débutent dans la vie publique, a déjà subi par trois fois l'épreuve du pouvoir et en est sorti toujours grandi. (Applaudissements.) A Raymond Poincaré dont la parole précise et forte jette dans nos discussions une si vive lumière et qui vient de montrer une fois de plus que chez lui l'âme est à la hauteur de l'intelligence. (Applaudissements prolongés.)

A d'autres encore qui honorent, eux aussi, le parti républicain et le Parlement et en faveur desquels s'est levé pour moi une récompense déjà si grande de porter la parole à cette occasion.

Ceux-là mêmes ont voulu me proposer à votre choix.

C'est sans doute parcequ'ils savent, comme toute la Chambre le sait, que si j'ai toujours ardemment défendu nos idées ; si, notamment, je n'ai cessé de combattre de toutes mes forces le collectivisme et le socialisme... (triple salve d'applaudissements et acclamations), en même temps je suis pénétré du respect le plus profond, le plus sincère pour toutes les convictions loyales, même les plus éloignées des miennes. (Applaudissements.)

car j'estime que celui-là ne sait pas bien toutes les raisons qu'il a de défendre ses propres idées qui ne comprennent pas et ne respectent pas celles de ses contradicteurs. (Vifs applaudissements.)

Et si j'ai cru devoir accepter cette candidature, ce n'est pas seulement parce que j'estime, moi aussi, au lendemain d'une consultation nationale, que le droit et le devoir d'un grand parti est de poser une candidature au fauteuil présidentiel.

Je suis aussi et surtout parce que si vous ne fondez en législatrice, il faut d'abord modifier nos méthodes de travail et nos mœurs parlementaires. (Applaudissements répétés.) Il faut sortir de la routine. (Très bien ! très bien !), de l'ornière où nous travaillons et être trop souvent embourbés. (Nouveaux applaudissements.)

Nous n'avons pas cessé de le répéter, et M. Poincaré vient de le dire encore avec l'autorité de son expérience et des fonctions qu'il a exercées avec tant d'éclat, la première de toutes les réformes, la clé de tous les progrès, c'est la réforme parlementaire. (Vifs applaudissements.)

Or, dans le mécanisme parlementaire, l'institution présidentielle est une pièce maîtresse.

Que doit-elle être ?

Le bureau du Président doit-il être une tribune ? Je ne le crois pas. (Applaudissements prolongés.) A mon avis, le Président doit être un arbitre impartial, l'observateur scrupuleux du règlement, le gardien des droits de tous, des droits de

la minorité, c'est-à-dire de la liberté (applaudissements), et aussi des droits de la majorité, dont l'œuvre ne peut être entravée par des tentatives de désordre, par les fantaisies ou par une obstruction systématique. (Applaudissements répétés.)

C'est par là que nous devons commencer, si nous voulons accomplir un programme de réformes que la démocratie est en droit d'attendre de nous, et que nous n'avons cessé de réclamer. Si nous voulons faire la République de plus en plus une réalité vivante, et accomplir une tâche que je considère comme notre mission historique, il faut, au dedans, le progrès incessant de la justice sociale par la solidarité ; au dehors, la grandeur de la patrie et la réparation de ses malheurs. (Applaudissements.)

LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

La gauche progressiste s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Dujardin Beaumetz.

Elle a décidé, à l'unanimité, de voter pour M. Brisson, à la présidence de la Chambre. Elle a, en outre, décidé de prendre, à l'avenir, le nom de gauche démocratique.

Le chiffre des adhérents au groupe est, dès à présent de 145.

LE GROUPE ANTISEMITES

Une réunion préparatoire pour la constitution d'un groupe antijuif a eu lieu ce matin au Palais-Bourbon. Voici le procès-verbal qui nous est communiqué :

Après une discussion à laquelle ont pris part les 15 députés présents, il est décidé :

1° Qu'un groupe antijuif est formé ;
2° Que ce groupe reste ouvert à toutes les adhésions ;
3° Que sur le terrain purement politique et religieux, les membres du groupe antijuif conservent chacun leur entière indépendance ;
4° Que le groupe se réunira toutes les fois qu'il y aura lieu, soit pour examiner les questions touchant aux intérêts, à l'honneur et à la défense du pays, soit de dénoncer un accaparement, une spoliation, une trahison, en un mot, chaque fois que la question juive sera en jeu.

D'ores et déjà, la réunion décide de se réunir prochainement pour étudier la question algérienne et les scandales de l'administration juive dans notre grande colonie.

Les adhésions sont reçues par le secrétaire de séance, M. Morinaud, par M. Lazies, député du Gers, et par M. Gervaise, député de Nancy.

LA DROITE ROYALISTE

Le prince de Broglie, député de la Mayenne, raconte ainsi la réunion de la droite :

« Nous nous sommes réunis rue de Bourgogne, dit-il, mais la séance a été très courte. Nous avons constitué un bureau provisoire, renvoyant l'élection de notre bureau définitif après la validation des pouvoirs de la Chambre. M. de Ramel a été nommé président avec MM. Denys Cochin et de Cassagnac comme vice-présidents. Il a été certainement question de l'élection présidentielle. Aucune décision n'a été prise, mais il m'a paru que la très grosse majorité de mes collègues porteraient leurs suffrages sur M. Deschanel. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DANS LES COULOIRS

Une animation extraordinaire règne dans les couloirs. De nombreux députés anciens et nouveaux s'entrelient longuement et avec animation. Ils se font des congratulations réciproques — ou des compliments de condoléances.

L'élection du président fait l'objet de toutes les conversations.

La candidature de M. Deschanel est vivement défendue par les modérés, tandis que les membres des partis avancés déclarent certaine celle de M. Brisson.

Bien avant deux heures, la salle des séances commence à se remplir. Les nouveaux députés regardent curieusement les galeries où se trouvent les spectatrices dont les claires toilettes jettent une note gaie sur la masse des costumes sombres.

LA SÉANCE

A 2 heures 30, un grand mouvement se produit. Un huissier annonce M. le président.

M. Charles Boyssset, doyen d'âge, fait alors son entrée, suivi des six plus jeunes membres.

Aussitôt les députés entrent en foule. Il n'y a pas une seule place de vide. Jamais on n'avait vu une Chambre aussi complète.

Au premier rang de la droite, on voit MM. de Cassagnac et de Baudry d'Asson; l'abbé Lemire et l'abbé Gayraud sont à côté, au milieu des républicains catholiques. Les socialistes sont à leurs places habituelles. Au-dessous d'eux, les antisémites avec M. Drumont.

Au banc des ministres, MM. Méline, Barthou, Hanotaux, Cochery et Turpin.

M. Bousquet, après avoir obtenu à grand peine un peu de calme et de silence, prononce le discours suivant :

DISCOURS DU DOYEN D'AGE

Mes chers collègues,

La France vient de parler. Ceux qui connaissent cette forte nation savent que c'est la liberté, la loyauté et l'élan qui la caractérisent et que les divisions semées par des habiletés obliques seraient bientôt balayées par le bon sens et la probité nationale.

C'est avec une vraie satisfaction que je salue l'assemblée nouvelle dont les destinées seront, j'en espère, brillantes et fécondes.

Il y aura des discordances, certes, mais des discordances sincères et loyales d'où jaillira la vérité, car il faut, comme je le disais le 11 janvier dernier, aux applaudissements de la Chambre, il faut que tout soit clair, que tout soit franc parmi nous; il faut que la France soit la France, c'est-à-dire la patrie de la loyauté, le champ clos traditionnel de la fière droiture.

Notre programme parlementaire semble d'ailleurs tout tracé par la législation qui s'ouvre aujourd'hui.

C'est d'abord les réformes fiscales commandées par des critiques unanimes, c'est ensuite la révision constitutionnelle reconnue nécessaire pour la fonction normale du gouvernement républicain, c'est encore l'extension rationnelle de la vie politique et surtout de la vie communale, aujourd'hui étouffée par les vieilles ambitions monarchiques, avec l'armée sans cesse grandissant des fonctionnaires, rangée en bataille, toute puissante et arrogante.

A l'heure qu'il est, ce n'est plus de souveraineté civique qu'il s'agit, comme le proclament les marchés officiels, c'est l'obéissance qu'on prétend inscrire à l'ordre du jour. Quant à notre action extérieure, c'est à peine si nous entrevoyons ce qui se passe en Europe, en Afrique, en Asie surtout. Là où s'agitent violemment tant de problèmes graves, tout est voile pour nous.

Et cependant, c'est à la nation républicaine, c'est à ses hauts délégués qu'appartient cette mission de capitale importance.

D'autres mesures s'imposent. Au nom de l'ordre, il faut faire la guerre au monopole cosmopolite et à l'agitation effrénée, cause de ruine et de corruption. Il faut fermement organiser la solidarité nationale; il faut enfin procéder au règlement des rapports de l'Eglise et de l'Etat, toujours réclamés, toujours ajournés.

Nous savons bien que tout ne peut pas se faire en un jour. Mais unissons-nous, travaillons à réaliser ces réformes à bref délai pour éviter les commotions et les aventures.

Ainsi le veut la sagesse hardie, inspirée par les grandes pensées et par les clairvoyances généreuses. C'est là ce que demande la France.

Ce discours est très froidement accueilli par le centre.

Au moment où le discours a fait allusion aux fonctionnaires, M. Baudry d'Asson s'est écrié :

« C'est un discours politique ! »

Quant M. Bousquet parle de la guerre aux monopoles cosmopolites de vifs applaudissements ont éclaté à gauche et sur une partie des bancs de la droite. Les cris de : « A bas les juifs ! » se font entendre sur quelques bancs.

Quant M. Bousquet a terminé, M. Drumont s'est levé et s'est écrié : « A bas les juifs ! »

Ces manifestations inattendues provoquent un certain étonnement.

L'ouverture du scrutin

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président.

Le scrutin est ouvert.

Tous les députés quittent leurs bancs et le défilé à la tribune commence.

La salle se vide peu à peu.

Le scrutin est ouvert pour l'élection des vice-présidents.

Pendant le deuxième scrutin un grand nombre de députés vont causer derrière le président avec M. Pierre, secrétaire général et discutent avec animation. On devine qu'il s'agit du dépouillement du premier scrutin.

On remarque spécialement M. Jourde qui tient la feuille de dépouillement à la main.

Vers 5 heures moins le quart, la Chambre manifeste son impatience. Le bruit court que M. Deschanel est élu à une voix de majorité.

M. Baudry d'Asson se lève et s'écrie : « La République a été élue à une voix de majorité, le président peut bien être élu de même. »

M. Bousquet déclare qu'il va clore le scrutin, mais un certain nombre de députés accourent à la tribune pour déposer leur vote. Enfin, à 5 heures précises, le scrutin pour la nomination des vice-présidents est clos.

Au moment où M. Deschanel arrive dans la salle, il est accueilli par des vifs applaudissements à droite et au centre.

La gauche proteste.

M. Berteaux crie : « Vive la République ! »

Ce cri provoque les rires moqueurs de la droite.

A 5 h. M. Bousquet proclame le résultat du scrutin.

Votants, 556.

Suffrages exprimés, 553.

Majorité absolue, 277.

M. Paul Deschanel... 277 voix.

M. Brisson... 276 —

M. le Président donne la parole à M. Jourde qui déclare vouloir poser une question réglementaire.

M. Jourde. — La situation créée aux scrutateurs est difficile. C'est un cas de conscience. On a dit d'abord qu'il y avait 557 votants. Mais si une boule est tombée par terre, la question est importante, car avec cette boule...

M. Baudry d'Asson. — Supprimez la boule.

M. Jourde. — Il n'y aurait pas d'élection puisqu'il manquerait un suffrage.

M. Millerand. — C'est à la Chambre de se prononcer pour savoir s'il n'y a pas lieu de faire un deuxième tour.

M. Poincaré monte à la tribune. Il rappelle la situation. La question ne se présente pas pour la première fois.

L'ancien vice-président de la Chambre rappelle l'ancien traité de jurisprudence parlementaire de M. Pierre, qui dit que la majorité doit être calculée d'après les suffrages exprimés. Il faut accepter avec bonne grâce votre défaite, dit-il, en se tournant vers la gauche.

M. Léon Bourgeois monte à la tribune. Il y a deux questions, dit-il. L'une, l'application stricte du règlement; l'autre est plus haute. Il s'agit d'assurer l'ordre des débats. Je propose à la Chambre, par un vote public, de déclarer si elle veut valider l'élection.

Charivari

M. Deschanel descend de son banc et va au deuxième banc des ministres causer avec M. Méline. (Violentes exclamations à gauche). Les conversations s'arrêtent aussitôt.

M. Deschanel quitte la salle. Le tumulte continue.

M. Ricard, de la Côte d'Or, monte à la tribune, mais alors le centre et la droite font le même tapage que la gauche tout à l'heure et l'obligent à quitter la tribune.

Le charivari devient effroyable. Le président parle au milieu du bruit.

On crie : Démission, dissolution.

Les députés ahuris se retournent. On entend la Carmagnole vivement réprimée par les huissiers.

Presque tous les députés évacuent la salle.

La séance est suspendue à 6 h. 15.

La séance est reprise à 7 h. 05, sous la présidence de M. Bousquet.

Le président fait connaître à la Chambre deux propositions. L'une signée de M. Poincaré et l'autre de M. Georges Graux, demandant à la Chambre d'adopter l'ordre du jour pur et simple.

M. Poincaré déclare que sa proposition n'existe plus puisque le bureau s'est retiré pour délibérer.

Le président fait connaître la décision du bureau ainsi conçue : « Les membres du bureau, après avoir examiné la question de savoir si l'élection du président est définitive, déclarent qu'il n'y a pas d'élection. (Applaudissements à gauche). »

Le président dit qu'il y a lieu de fixer un jour pour l'élection.

M. du Périé de Larsan au nom de plusieurs de ses amis vient protester contre cette décision.

M. Deschanel veut parler de sa place mais M. Chandioux lui crie : « Trop tard ! »

M. Millerand, qui était monté à la tribune, permet cependant à M. Deschanel de parler.

M. Deschanel. — Avant la suspension de séance, il ne m'appartenait pas de greffer une question personnelle. Mais, maintenant, et bien que je me considère comme régulièrement élu, il ne me saurait convenir d'accepter la présidence dans de pareilles conditions. En conséquence, je demande à la Chambre de ne plus discuter et de passer à un autre scrutin.

Le président déclare qu'un deuxième scrutin aura lieu demain et proclame les résultats du scrutin pour les vice-présidents.

Sont élus : M. Sarrien, 343 voix.

M. Georges Leygues, 326 voix.

La séance est levée à 7 h. 30 et renvoyée à demain 2 heures.

Physionomie de la séance

Jamais, de mémoire de parlementaire, législature n'a débuté comme celle-ci. Cette première séance a dépassé en incohérence, en scandales, manœuvres, en honteuse impuissance, ce qu'on a vu jusqu'ici.

La Chambre dernière ne brillait ni par la capacité ni par la dignité. Celle-ci est encore au-dessous d'elle. Mais reprenez par le détail la scène d'incidents grotesques ou lamentables.

M. Bousquet, doyen d'âge, a tout d'abord éprouvé le besoin de donner à son discours un caractère singulièrement agressif, représentant au suffrage les revendications radicales les plus outrées.

M. Bousquet nous a donné lecture d'une sorte de manifeste politique. Cela a produit assez mauvais effet et nous avons entendu bon nombre de radicaux en convenir et des moins suspects, tels que MM. Monjot, Isambert et d'autres encore.

On procède ensuite à l'élection présidentielle. L'ancien président est élu, mais avec une telle majorité qu'il est évident que la partie était, en effet, décisive, aussitôt les partis ont-ils donné avec un ensemble et une discipline rarement constatés.

Dans le Salon de la Paix on se tient anxieusement au courant des prévisions du scrutin. On apprend successivement que les deux candidats suivent de près puisque les voix s'équilibrent. Jusqu'à la dernière minute les pronostics les plus contradictoires sont mis en avant et soutenus avec une ardeur et une abondance d'arguments sans pareilles.

Tout à coup le bruit se répand que M. Brisson est élu. On s'empresse de vérifier. On donne même des chiffres. Les radicaux existent, mais presque aussitôt on dément l'élection de M. Brisson et la vérité est rétablie.

C'est M. Deschanel qui est élu, à une voix de majorité, mais élu.

Revirement complet, c'est au tour des modérés de triompher, et les radicaux, d'autant plus surpris que depuis huit jours ils exultaient leur victoire, débattent.

Mais la séance est reprise. On déverse les coups de poing sur la salle et les tribunes. Le scrutin pour l'élection des vice-présidents. Pendant ce temps les bancs se garnissent rapidement.

On aperçoit derrière le fauteuil présidentiel les scrutateurs de l'élection du président, parmi lesquels M. Jourde, se livrer à une discussion très animée avec le secrétaire général de la présidence.

Cette discussion se prolonge et le bruit se répand que l'élection de M. Deschanel va être contestée. Cela cause une surprise.

La Chambre s'impatiente. Les pupitres marchent et le président se décide à clore le scrutin en cours, mais au lieu de proclamer M. Deschanel élu il donne la parole à M. Jourde.

La Chambre est positivement ahurie.

M. Jourde entreprend une histoire de « boule » et de bulletins qui tend, paraît-il, à démontrer que M. Deschanel n'a pas eu la majorité absolue. Cette mauvaise plaisanterie est d'abord accueillie par des éclats de rire, d'autant plus que M. Jourde a des mots malheureux : « Un dé-

puté, dit-il, a perdu sa boule ». Vous pensez si on s'esclaffe pas de voir aller plus loin, d'autant que M. Poincaré avait fait, en quelques mots très nets et très énergiques, justice des singulières théories de M. Jourde.

Mais voici M. Léon Bourgeois à la tribune. Le débat se corse et prend des proportions inattendues.

M. Bourgeois, reprenant la thèse de M. Jourde, en tire des arguments spécieux, mais M. Léon Bourgeois est changeant. Dans une courbe, mais habilement, M. Poincaré s'efforce d'intéresser de parti et le rapport de M. Millerand qui, pas plus que M. Léon Bourgeois, n'a réussi à faire paraître bonne une si mauvaise cause.

La Chambre s'énervait visiblement. On demande au président qui sommeile au fauteuil de clore les débats.

M. Bousquet, en bon radical, fait la sourde oreille.

M. Gautrez, un nouveau, vient raconter l'histoire de la boule égarée. Puis c'est un défilé d'orateurs que la Chambre congédie et refuse d'entendre.

Au milieu du vacarme infernal, on voit le président conférer avec M. Jourde. M. Meunier, avec les secrétaires. C'est le général complet et cela se prolonge, se prolonge.

M. Bousquet essaie de lire les propositions tout de suite. On n'entend pas un mot. Il y renonce et se décide à suspendre la séance, au milieu de la tempête des clameurs et des hurlements.

De la tribune des journalistes partent des cris répétés de : « Dissolution ! Dissolution ! » Les députés, ahurés, regardent, en effet, en l'air. Ils semblent dire : « En nez, ce que nous aurions de mieux à faire, c'est peut-être de nous en aller. » Comme M. Bousquet tarde à quitter la salle, M. Alphonse Humbert se précipite vers lui et l'expose littéralement.

Pendant plusieurs minutes, on continue à hurler, à s'insulter. Le spectacle est inénarrable. Les spectateurs des tribunes s'esclaffent, pris d'une joie énorme à la vue de cette foire parlementaire. Le Tirot-Vauxhall, lui, de réunions orageuses, lui seul, pareille chose.

Dans les couloirs les discussions retentissent bruyantes et passionnées. Mais cette impression se dégage, que de telles scènes sont déplorables et honteuses. Même les faiseurs de désordre s'en montrent indignés.

De tout côté on entend ces mots : « C'est une honte ! » et bientôt l'émotion est faite sur elle. Appréciation sévère mais juste.

« Un beau débat ! » murmure M. Isambert, l'air navré.

D'autres radicaux s'accrochent à dire que c'est déplorables.

M. Paul de Cassagnac, aux questions qu'on lui pose, se borne à répondre : « J'ai voté à contre cœur pour M. Deschanel, c'est ma voix qui lui aura porté bonheur. »

Les modérés sont indignés et le proclament haut et bas. La séance est terminée, mais on ne voit pas de la Chambre une seule fois.

« C'est une honte ! » et bientôt l'émotion est faite sur elle. Appréciation sévère mais juste.

« Un beau débat ! » murmure M. Isambert, l'air navré.

D'autres radicaux s'accrochent à dire que c'est déplorables.

M. Paul de Cassagnac, aux questions qu'on lui pose, se borne à répondre : « J'ai voté à contre cœur pour M. Deschanel, c'est ma voix qui lui aura porté bonheur. »

Les modérés sont indignés et le proclament haut et bas. La séance est terminée, mais on ne voit pas de la Chambre une seule fois.

« C'est une honte ! » et bientôt l'émotion est faite sur elle. Appréciation sévère mais juste.

« Un beau débat ! » murmure M. Isambert, l'air navré.

D'autres radicaux s'accrochent à dire que c'est déplorables.

M. Paul de Cassagnac, aux questions qu'on lui pose, se borne à répondre : « J'ai voté à contre cœur pour M. Deschanel, c'est ma voix qui lui aura porté bonheur. »

Les modérés sont indignés et le proclament haut et bas. La séance est terminée, mais on ne voit pas de la Chambre une seule fois.

« C'est une honte ! » et bientôt l'émotion est faite sur elle. Appréciation sévère mais juste.

« Un beau débat ! » murmure M. Isambert, l'air navré.

D'autres radicaux s'accrochent à dire que c'est déplorables.

M. Paul de Cassagnac, aux questions qu'on lui pose, se borne à répondre : « J'ai voté à contre cœur pour M. Deschanel, c'est ma voix qui lui aura porté bonheur. »

Les modérés sont indignés et le proclament haut et bas. La séance est terminée, mais on ne voit pas de la Chambre une seule fois.

« C'est une honte ! » et bientôt l'émotion est faite sur elle. Appréciation sévère mais juste.

« Un beau débat ! » murmure M. Isambert, l'air navré.

D'autres radicaux s'accrochent à dire que c'est déplorables.

M. Paul de Cassagnac, aux questions qu'on lui pose, se borne à répondre : « J'ai voté à contre cœur pour M. Deschanel, c'est ma voix qui lui aura porté bonheur. »

Les modérés sont indignés et le proclament haut et bas. La séance est terminée, mais on ne voit pas de la Chambre une seule fois.

« C'est une honte ! » et bientôt l'émotion est faite sur elle. Appréciation sévère mais juste.

« Un beau débat ! » murmure M. Isambert, l'air navré.

D'autres radicaux s'accrochent à dire que c'est déplorables.

M. Paul de Cassagnac, aux questions qu'on lui pose, se borne à répondre : « J'ai voté à contre cœur pour M. Deschanel, c'est ma voix qui lui aura porté bonheur. »

Les modérés sont indignés et le proclament haut et bas. La séance est terminée, mais on ne voit pas de la Chambre une seule fois.

« C'est une honte ! » et bientôt l'émotion est faite sur elle. Appréciation sévère mais juste.

« Un beau débat ! » murmure M. Isambert, l'air navré.

D'autres radicaux s'accrochent à dire que c'est déplorables.

M. Paul de Cassagnac, aux questions qu'on lui pose, se borne à répondre : « J'ai voté à contre cœur pour M. Deschanel, c'est ma voix qui lui aura porté bonheur. »

Les modérés sont indignés et le proclament haut et bas. La séance est terminée, mais on ne voit pas de la Chambre une seule fois.

« C'est une honte ! » et bientôt l'émotion est faite sur elle. Appréciation sévère mais juste.

« Un beau débat ! » murmure M. Isambert, l'air navré.

D'autres radicaux s'accrochent à dire que c'est déplorables.

M. Paul de Cassagnac, aux questions qu'on lui pose, se borne à répondre : « J'ai voté à contre cœur pour M. Deschanel, c'est ma voix qui lui aura porté bonheur. »

Les modérés sont indignés et le proclament haut et bas. La séance est terminée, mais on ne voit pas de la Chambre une seule fois.

« C'est une honte ! » et bientôt l'émotion est faite sur elle. Appréciation sévère mais juste.

« Un beau débat ! » murmure M. Isambert, l'air navré.

M. Rouanet disait à l'issue de la séance : « La voix de majorité de M. Deschanel, c'est 30 voix de majorité pour le ministère à la prochaine interpellation. »

BATAILLE ACHARNÉE

Paris. — A l'issue de la séance de nombreux députés des groupes de gauche, parmi lesquels MM. Léon Bourgeois, Dujardin-Braunet, Mougeot, Berteaux, etc., sont rendus auprès de M. Brisson et lui ont demandé de maintenir sa candidature demain à la présidence. Il lui ont fait valoir qu'il avait quelques députés appartenant au groupe de gauche qui n'avaient pas pris part au vote aujourd'hui, deux radicaux socialistes étaient arrivés trop tard pour voter. Deux autres n'étaient attendus à Paris que demain. Enfin, trois socialistes qui s'étaient abstenus de voter, mais, avant, sur les instances de leurs amis, consenti à voter demain pour M. Brisson.

Dans ces conditions, les députés ont assuré à M. Brisson, une majorité de cinq à six voix.

M. Brisson a remercié et a accepté la proposition.

Mais, de leur côté, les modérés, après un pointage des plus serrés, ont constaté que certains de leurs collègues étaient absents. Ils ont télégraphié pour qu'ils arrivent le plus vite possible.

La lutte sera, demain, des plus vives.

LE SÉNAT

Séance du 1^{er} juin 1898

PRÉSIDENCE DE M. LOUBET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures 10. Le président fait part au Sénat de la mort de MM. Linard, dans les Ardennes; Ducoudray, dans la Nièvre et Rouland, dans la Seine-Inférieure.

L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux.

Il est procédé à cette opération.

La prochaine séance est fixée à vendredi prochain.

La séance est levée à 2 h. 40.

LA GUERRE

HISPANO-AMERICAINE

A Cuba

LES BRUITS DE BATAILLES

Nous avons reçu hier soir la dépêche suivante qui nous a été reçue de Cuba : « A l'heure où nous avons mis sous presse et dont nous nous sommes définitivement séparés, nous nous donnons aujourd'hui avec toutes les réserves que nous pouvons nous permettre. »

New-York. — Une dépêche du Cap Haïtien, de 5 h. 15 de l'après-midi, dit que, suivant les nouvelles de la Havane, un combat acharné a lieu en ce moment à Santiago. Depuis 2 heures de l'après-midi, la flotte américaine de Santiago canonne les batteries du fort Morro, de la Socapa et de Punta-Gorda.

Les vaisseaux américains sont aux prises avec les vaisseaux espagnols; la canonnade est extrêmement vive; elle s'est quelque peu ralentie à 3 h. 45 contre les fortifications, pendant laquelle s'accroissent au contraire sur le point où les flottes sont aux prises.

Londres. — Une dépêche reçue du Cap Haïtien à 6 h. 45, dit que le câble de Santiago de Cuba marche encore.

Un yacht arrivé au Cap Haïtien prétend avoir croisé, hier, plusieurs vaisseaux de guerre américains qui se dirigeaient vers les côtes cubaines.

Une dépêche de Kingston (Jamaïque) dit qu'une forte escadre américaine qu'on suppose être celle de l'amiral Sampson a été vue hier vers le port Antonio.

Washington. — (DÉPÊCHES OFFICIELLES). — Jusqu'à neuf heures ce matin, le département de la marine n'avait reçu aucune confirmation de la nouvelle de Port-au-Prince annonçant le bombardement de Santiago par l'escadre américaine, hier dans l'après-midi.

Madrid. — Le ministre de la marine a reçu une dépêche disant que l'escadre américaine a subi un échec devant Santiago de Cuba. Les forces de l'escadre de l'amiral Cervera ont repoussé les navires américains qui se sont retirés avec des avaries.

L'escadre espagnole n'a pas souffert.

Nous recevons à ce propos un certain nombre d'autres dépêches contraires.

dictoires dont nous faisons grâce à nos lecteurs.

Nouvelles Diverses

Italiens et Français

Touon. — Le cuirassé Neptune vient de mouiller sur notre rade, apportant le lieutenant de vaisseau Grasset, commandant du torpilleur « l'Éclair ». Ce dernier a été blessé au cours d'une rixe survenue à Ajaccio entre les matelots de notre escadre active de la Méditerranée et des pêcheurs italiens.

Plusieurs de nos matelots ont été grièvement blessés et l'un d'eux serait même mort à l'hôpital d'Ajaccio, à la suite d'un coup de couteau qu'il aurait reçu.

Le lieutenant de vaisseau Grasset a été dirigé sur l'hôpital principal de la marine.

La grève de Brest

Brest. — La plus grande partie des grévistes est rentrée ce matin dans les ateliers. Les grévistes des chantiers E-naul et Aubineau se sont présentés en très grand nombre; mais, par suite du manque de travail, les patrons n'ont pu en employer qu'une vingtaine. Les autres ouvriers se sont retirés très calmes. On considère la grève comme terminée.

VARIÉTÉS

La Caisse Nationale de Retraites POUR LA VIEillesse

Nous recevons fréquemment de nos lecteurs des demandes d'explications sur le fonctionnement de la caisse nationale des retraites. Nous croyons leur être utile en résumant en quelques lignes les renseignements les plus usuels sur cette institution.

Il va sans dire que nous nous tenons à leur disposition pour leur donner des explications complémentaires sur certains points les intéressant spécialement.

SI VOS CHEVEUX TOMBENT
Faites usage du **VERITABLE PETROLE HAHN**
Gros F. VIBERT, Lyon. — Détail: Parfumeurs et Pharmaciens.

A Vendre

Omnibus de Famille ou d'Hôtel;
Un Duo-Victoria;
Une petite Charette anglaise osier;
Un bon petit Cheval Charolais, 8 ans.

S'adresser aux bureaux du journal.

GRANDE INFIRMERIE CANINE

Chenil modèle, rue Cornes-de-Jort, 15
GROSSETTE, Vétérinaire
Rue Pierre Cornille, 147
Cabinet de midi à deux heures et demi
Les chiens sont pris en pension, traitement et observation.
Les propriétaires peuvent assister à la visite de 11 h. au chien.

HOTEL DES VOYAGEURS

17, place Carnot, 17 (près la gare de Perrache)
Maison recommandée à tous les voyageurs et à tous les habitants.

Harpe Chromatique

SANS PEDALES
SYSTEME A. LYON

Pour voir l'instrument, pour tous renseignements
et pour leçons, s'adresser ou écrire à la

M^{re} C. MORETTON & C^{ie}

9, Place des Jacobins, Lyon

Pianos et Orgues

GUERISON RADICALE SANS OPERATIONS

de **L'ONGLE INCARNE**
par le **Baume Pression**
préparé à la pharmacie HUTET, montée des Cor-
mettes, 26, Lyon. Envoi d'un flacon contre mandat-poste 5 f. 25

BLANCHISSERIE MODELE

40, Rue des Remparts d'Ainay, LYON

Blanchissage industriel et hygiénique du linge par la lessive et le savon seuls
Suppression des brosses, du chlorure et de la potasse

On blanchit tous genres de linge et on livre tout repassé

Spécialité de **EAUX DU RHONE** de vices de Table et Linge de luxe

Teinture et Dégraissage en tous Genres

SPECIALITE DE RIDEAUX — NETTOYAGE DE BANTIS. 0.16

Succursales : Place des Celestins, 3, et Rue Sargent-Glands, 8
Prix très réduits — Envoi du Tarif sur demande — Un grand et libre à domicile

DOCTEUR JOBERT

Anticancer interne — Médecin Spécialiste à PARIS
Prix du Médecin (1887) — Prix de Chirurgie et d'Accouchement (1890)

CONSULTE A LYON, les 3, 4 et 5 de chaque Mois

4, Place des Celestins (en face le Théâtre)
Recommandations et Brochures : DR JOBERT, 4, Rue Bellecour.

CORSETS PLASTIQUES

Tout fait et sur mesure

LYON, 73, rue de la République

Le corset plastique (tissé sans aucune couture) amincit la taille, lui donne une forme gracieuse et élégante tout en procurant un véritable bien-être. Ces qualités lui ont valu plusieurs rapports élogieux aux Académies de Médecine qui ont établi sa supériorité et justifié son succès toujours croissant.

Ses grandes propriétés hygiéniques le font, du reste, recommander par de nombreuses sommités médicales.

BOUHARDE, seul fabricant

MAISON DE VENTE : LYON, 73, rue de la République, au 1^{er}

Ne pas accepter les imitations vendues par quelques magasins

Etude de M^{re} LARRIVE, avoué
à Lyon, rue de la République,
n° 10.

Assistance Judiciaire
Décision du 16 mars 1898

Séparation de Biens

D'un exploit du ministère de l'huissier Cachoux, de Lyon en date du trente et un mai mil huit cent quatre-vingt-huit, il est enregistré.

Il s'agit :

1. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, assistée judiciairement par M^{re} LARRIVE, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, n° 10, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

2. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

3. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

4. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

5. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

6. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

7. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

8. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

9. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

10. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

11. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

12. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

13. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

14. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

15. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

16. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

17. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

18. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

19. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

20. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

21. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

22. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

23. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

24. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

25. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

26. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

27. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

28. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

29. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

30. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

31. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

32. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

33. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

34. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

35. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

36. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

37. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

38. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

39. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

40. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

41. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

42. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

43. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

44. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

45. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

46. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

47. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

48. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

49. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

50. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

51. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

52. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

53. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

54. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

55. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

56. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

57. Que la dame Léontine Moine, épouse de M^{re} Pierre Bourgin, demeurant à Lyon, rue Tholozan, n° 18, a été constituée pour la demande en séparation de biens.

Polices remboursables à 100 fr.

Coûtant 5 francs au Comptant ou 6 francs à terme, payables en 60 mois

Par le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois on se constitue un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure autant de fois 1000 fr. qu'il est versé de francs par mois pendant 60 mois.

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 100 francs dont 15 francs, en assurance, par fractions successives de 10 francs, est assuré en 504 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 200 francs, et ainsi de suite, c'est-à